Préavis au Conseil communal

Requalification de la RC 601-B-P (route de Berne), entre le carrefour des Croisettes et le Chalet-à-Gobet, sur les communes d'Epalinges et Lausanne – Crédit de construction

---

Urbanisme

Bernard Krattinger, Municipal

N°2/2018

Préavis adopté par la Municipalité le 18 décembre 2017

Table des matières

1. Objet du préavis 2
2. Préambule 2
2.1 Contexte 2
2.2 Objectifs 3
2.3 Risques liés à la non réalisation du projet 4
2.4 Démarches entreprises à ce jour 4
2.5 Aspects financiers 5
3. Situation actuelle 5
3.1 Caractéristiques de l'axe routier 5
3.2 Mobilité douce 6
3.3 Transports publics 6
3.4 Trafic individuel motorisé 6
3.5 Etat de la route 7
3.6 Urbanisation 7
4. Travaux projetés 7
4.1 Descriptif général 7
4.2 Aménagements principaux sur le secteur palinzard 8
4.3 Aménagements antibruit 10
4.4Système d'évacuation et de traitement des eaux de chaussée (SETEC) 11
4.5 Défrichement – reboisement compensatoire 12
4.6 Mobilier urbain 12
4.7 Eclairage public 12
4.8 Planification 13
4.9 Projets communaux en relation avec la route de Berne 13
5. Coût des travaux 14
5.1 Coût total du projet et subventions fédérales 14
5.2 Coût des travaux pour la Commune d'Epalinges 14
6. Conclusions 16

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit de construction d'un montant de **CHF 4'020'000.-- TTC (quatre millions vingt mille)** pour la participation communale aux travaux de requalification de la RC 601-B-P (secteur Croisettes - Chalet-à-Gobet).

2. Préambule

2.1 Contexte

Le tronçon de route cantonale RC 601-B-P situé entre le carrefour des Croisettes et le Chalet-à-Gobet, sur les communes d'Epalinges et Lausanne, fait partie du réseau routier principal de

l'agglomération Lausanne-Morges et du réseau de base des routes cantonales. Sa longueur est de 3'935 m.

Le projet de réaménagement de ce tronçon de route s'insère dans la continuité du réaménagement de la RC 601 entre le carrefour de l'autoroute A9 (Vennes) et le carrefour des Croisettes, sur les communes de Lausanne et Epalinges. La requalification à proprement parler est faite sur un tronçon de 3'610 m. Le solde (à hauteur du Chalet-à-Gobet) est une opération de rénovation de la chaussée et ne verra pas son espace réaménagé. Le secteur requalifié sur la commune d'Epalinges est d'une longueur de 2'600 m.

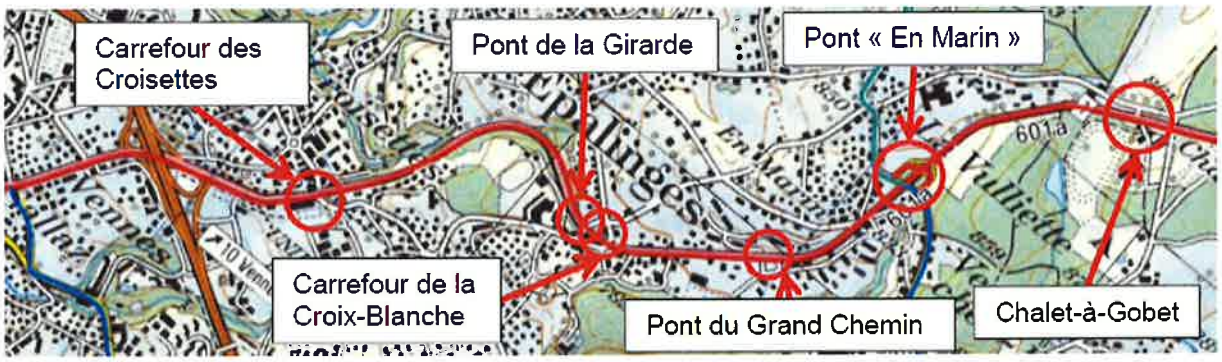

Limites géographiques du tronçon de la RC 601 à réaménager.

L'urbanisation du Nord du Canton implique une forte demande de mobilité entre l'agglomération lausannoise et les régions de la Broye et du Jorat sur l'axe structurant qu'est la RC 601 (de l'ordre de 20'000 véhicules/jour). Il est estimé que la forte demande d'urbanisation de ces régions génèrera une croissance du trafic d'environ 1% par année d'ici à l'horizon 2030. Par conséquent, les nuisances de la route augmenteront pour les riverains en termes de pollution et de nuisances sonores ainsi que pour les piétons et les cyclistes en termes de sécurité.

2.2 Objectifs

Le projet de requalification de la RC 601 entre le carrefour des Croisettes et le Chalet-à-Gobet a donc pour objectifs :

- le développement des infrastructures destinées aux transports publics et aux mobilités douces, tout en conservant la capacité de la route à faire face à un trafic toujours plus important ;
- la sécurisation des accès latéraux;
- la limitation des nuisances sonores par des mesures de protection contre le bruit;
- l'entretien de la route.

Ces objectifs répondent aux stratégies du plan directeur cantonal (PDCn) et, plus spécifiquement, du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), qui préconise le développement d'infrastructures de transports multimodales via la requalification d'axes routiers. Le projet entre d'ailleurs dans le cadre des mesures préconisées par le PALM de deuxième génération et pouvant bénéficier d'une subvention fédérale à travers le "fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération, le réseau des routes nationales de même que pour les routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques".

De plus et afin d'améliorer la sécurité et de limiter les nuisances, il est prévu de réduire la vitesse de 80 km/h à 70 km/h entre le carrefour des Croisettes et l'Ecole hôtelière de Lausanne (EHL).

Le projet de requalification de ce tronçon permettra d'améliorer la desserte de sites urbains en développement aux abords de la route, notamment par de nouveaux accès au quartier du Closalet et au centre commercial de la Croix-Blanche, à Epalinges, ainsi qu'au site de l'Ecole hôtelière de Lausanne (EHL).

2.3 Risques liés à la non réalisation du projet

L'exposé des motifs et projet de décret (EMPD) déposé au Grand Conseil précise quun éventuel report de la requalification de ce tronçon de la RC 601 affaiblirait la politique de mise en œuvre du PALM risquant de péjorer fortement le taux de subvention fédérale des futurs projets d'agglomération. La part octroyée par la Confédération pour ce tronçon de la RC 601 se monterait à plus de CHF 7.0 mio. En retour, cette même instance attend du Canton et des communes territorialement concernées une démarche proactive pour porter des projets, comme celui de la RC 601, pouvant bénéficier d'une aide financière de la Confédération.

La non-réalisation des aménagements destinés aux besoins de la mobilité douce (absence d'itinéraires de mobilité douce, visibilité réduite, accès latéraux peu sécurisés) serait en totale contradiction avec les exigences découlant du PALM et du Plan directeur cantonal pour favoriser la sécurité de ces modes de déplacement.

L'état de la chaussée continuerait de se dégrader, provoquant de nouveaux problèmes de sécurité. Enfin, si la mise en place d'un revêtement phonoabsorbant et la réalisation des autres mesures de protection contre le bruit n'ont pas lieu à court terme, les nuisances dues au bruit routier perdureront pour les riverains directement concernés.

2.4 Démarches entreprises à ce jour

L'étude préliminaire a été pilotée par le Canton avec l'appui d'un bureau d'aide au maître de l'ouvrage (BAMO) et la participation des communes d'Epalinges et de Lausanne. Elle s'est déroulée de janvier 2012 à janvier 2013. Elle fait suite à de nombreuses autres études qui se sont succédées depuis 2006.

L'appel d'offres en procédure ouverte des marchés publics pour les prestations d'ingénieur civil a été lancé en juillet 2014. L'avant-projet a été remis en mars 2015 par le bureau mandaté.

En février 2016, a eu lieu une séance de présentation du projet pour les représentants de l'association Communauté d'intérêts pour les transports publics (CITRAP), de l'Association suisse des transports routiers (ASTAG), de l'association ACS Automobile Club de Suisse (ACS Vaud), de l'association Pro Vélo Région Lausanne et de l'Association transports et environnement (ATE Vaud). Les observations pertinentes qui en ont découlé ont été intégrées dans le projet.

Une importante consultation de la Communauté régionale de la Broye (COREB), représentant les communes de la Broye, a eu lieu et a permis de dégager un projet à la satisfaction de tous et notamment d'accepter le compromis proposé par la Cheffe de département, pour limiter la vitesse à 70 km/h sur ce tronçon.

Avant la mise à l'enquête, une présentation publique du projet a eu lieu en mai 2016 à la salle des spectacles d'Epalinges.

Le projet définitif et les dossiers d'expropriation, de défrichement et de demandes d'allègements relatives à la protection contre le bruit ont été soumis à enquête publique du 17 juin au 18 juillet 2016.

Cette mise à l'enquête a soulevé environ huitante oppositions de particuliers ou groupes d'habitants, pour les motifs principaux suivants:

- demande de réduction de la vitesse à 60 km/h
- demande de pose de parois anti-bruit
- opposition aux demandes d'allégements du bruit routier

La direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a organisé des séances de conciliation avec la plupart des opposants, en présence de représentants communaux. Ces séances ont permis le retrait de quelques oppositions par leurs auteurs. Les oppositions restantes seront levées par la Cheffe de département en début d'année 2018. Des recours sont possibles à la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal.

L'appel d'offres en procédure ouverte des marchés publics pour les travaux de génie civil a été lancé en juin 2017. Les offres rentrées sont encore en cours d'étude. Une décision d'adjudication sera prise au début 2018.

2.5 Aspects financiers

Les coûts de l'étude jusqu'à ce jour ont été pris en charge par les différentes parties (canton et communes). Ils ont fait l'objet d'une pré-convention datée du 11 mars 2014.

De 2014 à ce jour, les frais se montent pour Epalinges à Fr. 118'123.65, incluant les études des différents bureaux mandatés (BAMO, ingénieur GC, ingénieur environnement, géotechnicien et géomètre), ainsi que les frais de sondages de canalisations et géotechniques. Ces coûts ont été prélevés sur le budget de fonctionnement.

La présente demande de crédit a pour but d'assurer la part communale du financement des travaux de réaménagement de la route et les honoraires. Elle inclut également les travaux liés à la route à charge exclusive de la commune.

L'exposé des motifs et projet de décret (EMPD) devrait accorder au plan cantonal le crédit de construction pour ces travaux, vraisemblablement au début 2018.

La commune de Lausanne a également établi un préavis, en vue d'obtenir un crédit d'investissement. Pour les différents services de la ville de Lausanne. Les montants seront imputés sur les investissements accordés par les autorités politiques lausannoises (exécutif et législatif).

3. Situation actuelle

3.1 Caractéristiques de l'axe routier

Le tronçon de RC 601 entre le carrefour des Croisettes et le Chalet-à-Gobet est aujourd'hui dévolu très largement aux transports individuels motorisés. Il est actuellement constitué d'une chaussée de 13 m de large environ à deux voies par sens, avec une vitesse limitée à 80 km/h.

3.2 Mobilité douce

Aucune voie cyclable ou de bus n'existe à l'heure actuelle. Un trottoir continu se trouve du côté des voies descendantes entre le Chalet-à-Gobet et le carrefour de la Girarde et un trottoir discontinu du côté des voies montantes. Par ailleurs, il n'existe actuellement aucun passage pour piétons sur le tronçon en dehors des traversées dénivelées situées au niveau des ouvrages d'art.

3.3 Transports publics

Actuellement, trois lignes de bus circulent sur tout ou partie du tronçon. Il s'agit des lignes 45, 62 (exploitées par les TL) et 435 (exploitée par CarPostal Suisse SA). Quatre arrêts s'y trouvent, tous situés entre le carrefour de la Croix-Blanche et le Chalet-à-Gobet. Les arrêts existants sont : Lion d'Or, En Marin, Vert-Bois et Chalet-à-Gobet.

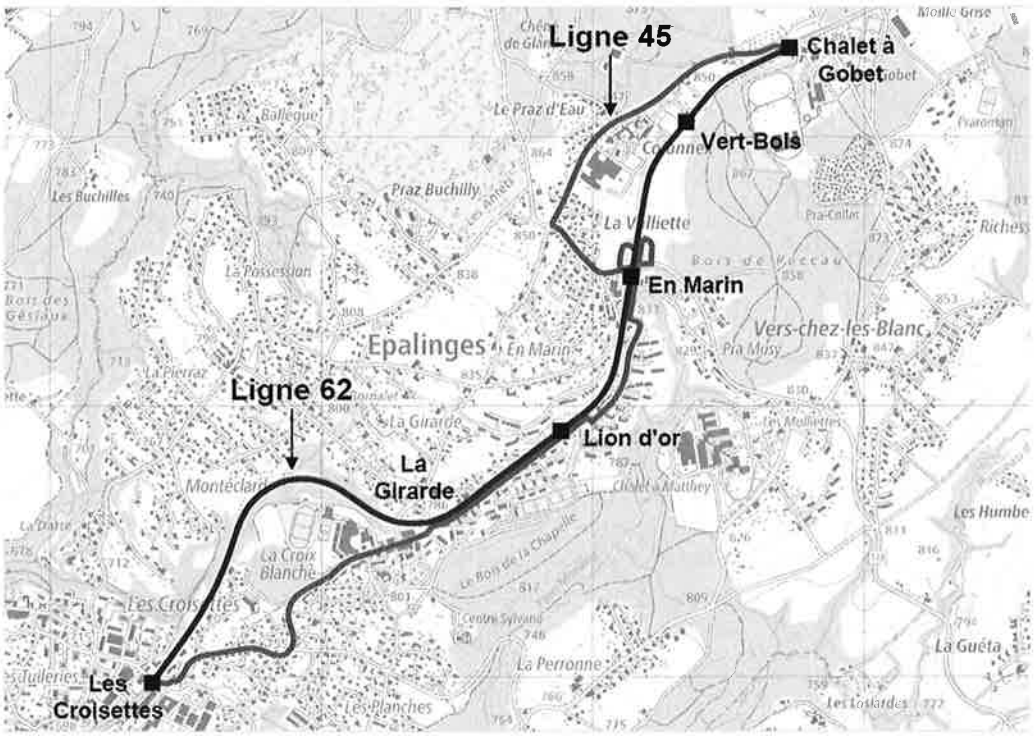

Implantation des arrêts de bus.

La ligne régionale 62 compte jusqu'à quatre bus par heure et par sens ; à plus long terme (horizon 2022) la ligne 45 en compte jusqu'à six, soit :

- secteur Croisettes - Girarde : jusqu'à 4 bus par heure et sens;
- secteur Girarde - En Marin : jusqu'à 10 bus par heure et sens;
- secteur En Marin - Chalet-à-Gobet : jusqu'à 4 bus par heure et sens.

3.4 Trafic individuel motorisé

Les charges de trafic actuelles (trafic journalier moyen (TJM), comptages 2015) sont les suivants :

Croisettes – Epalinges (Croix-Blanche) :	24'000 véh./j
Epalinges (Croix-Blanche) – En Marin :	27'000 véh./j
En Marin – Chalet-à-Gobet :	18'000 véh./j

Le trafic poids-lourds se situe entre 650 et 750 véh./j. Le taux de croissance du trafic est estimé à environ 1% par an d'ici 2030.

Par endroits, l'insertion des véhicules sur la RC 601 est difficile et constitue un problème de sécurité, notamment l'insertion sur la route au niveau du carrefour de la Croix-Blanche, en direction de Lausanne. Des deux voies descendantes situées à l'aval de ce carrefour, celle de droite pose des problèmes de visibilité à cause du mur de soutènement. Dans ces conditions, un véhicule à l'arrêt sur cette voie risque d'être percuté par un autre véhicule provenant de l'amont.

3.5 Etat de la route

Une étude réalisée en 2009 montre que l'assise de la chaussée est globalement en bon état et ne nécessite pas de renforcement, mis à part quelques zones localisées.

Des sondages effectués en 2015 présentent par contre plusieurs décollements de couches d'enrobés à différents niveaux. La couche de surface est fortement usée. Aucune présence d'hydrocarbures n'a été détectée sur les carottes issues du tronçon évalué. Une analyse visuelle montre que le tronçon entier présente de nombreuses zones avec des dégradations faibles à importantes, principalement de types fissuration et usure de surface. Un orniérage plus ou moins important (entre 6 et 18 mm) est constaté sur tout le tronçon.

3.6 Urbanisation

Le tronçon étudié est entièrement situé hors traversée de localité au sens de la Loi sur les routes (LRou). Il est majoritairement entouré de zones d'habitations ainsi que de zones de verdure.

4. Travaux projetés

4.1 Descriptif général

La variante retenue (plan schématique en annexe 1) est celle validée par le Canton, les Communes d'Epalinges et de Lausanne, ainsi que par les représentants de la COREB en date du 22 janvier 2013. L'aménagement retenu présente deux voies de circulation routière en montée, une voie de circulation routière et une voie mixte bus-vélo en descente. La voie de bus s'interrompt ponctuellement entre le carrefour du Grand-Chemin et l'accès au parking de la Croix-Blanche.

Des trottoirs sont proposés de part et d'autre de la route sur le tronçon Croix-Blanche – Chalet-à-Gobet. Le trottoir situé du côté des voies montantes est un trottoir mixte piétons-vélos. Il emprunte le Grand-Chemin à Epalinges sur environ 500 m. Depuis l'accès au Grand-Chemin et jusqu'à En Marin, les piétons et vélos montants passent par l'intérieur du quartier, en parallèle à ce tronçon de la RC 601.

Au droit des trois carrefours dénivelés existants, des voies d'insertion sont prévues. Trois nouveaux accès seront créés par des giratoires au droit de l'EHL et du parking de la Croix-Blanche et des voies d'entrée et de sortie en tourner-à-droite (patte-d'oie), au droit du futur quartier du Closalet. De plus, des mesures d'assainissement du bruit sont prévues.

Les travaux seront réalisés sous trafic, et la planification est coordonnée avec les travaux CFF prévus sur la ligne de la Broye.

4.2 Aménagements principaux sur le secteur palinzard

Carrefour des Croisettes

Le carrefour des Croisettes marque la limite sud du projet. A l'approche du carrefour depuis l'amont, le principe actuel avec une voie mixte pour tourner à droite et aller tout droit, une voie pour aller tout droit, et une présélection pour le tourne-à-gauche sera maintenue. L'ajout d'une voie de bus descendante en direction du carrefour des Croisettes nécessite un élargissement de chaussée sur environ 300 m de long afin de conserver la voie mixte pour tourner à droite et aller tout droit (capacité de stockage environ 50 véhicules) et maintenir la capacité du carrefour . Un mur de soutènement sera réalisé afin d'élargir le remblai existant.

Carrefour des Croisettes

Nouvel accès pour le futur quartier du Closalet

Ce nouvel accès se situe du côté des voies descendantes. Il s'agit d'une sortie de route avec une voie de présélection en tourner-à-droite et d'une entrée sur la RC 601 avec une voie d'insertion à droite. Cette dernière nécessite la construction d'un mur de soutènement. Les coûts de cet accès seront pris en charge dans un premier temps par la commune puis refacturés au propriétaire du Closalet comme prévu par convention entre parties.

Nouvel accès au quartier du Closalet

Nouveau giratoire de la Croix-Blanche et accès au parking

Ce nouveau giratoire permettra l'accès depuis la RC 601 au parking de la Croix-Blanche, via un nouvel ouvrage d'art enjambant le ruisseau de Vaugueny. L'anneau du giratoire comportera 2 voies. La réalisation de ce nouveau carrefour nécessite la construction d'un ouvrage de soutènement du côté des voies descendantes.

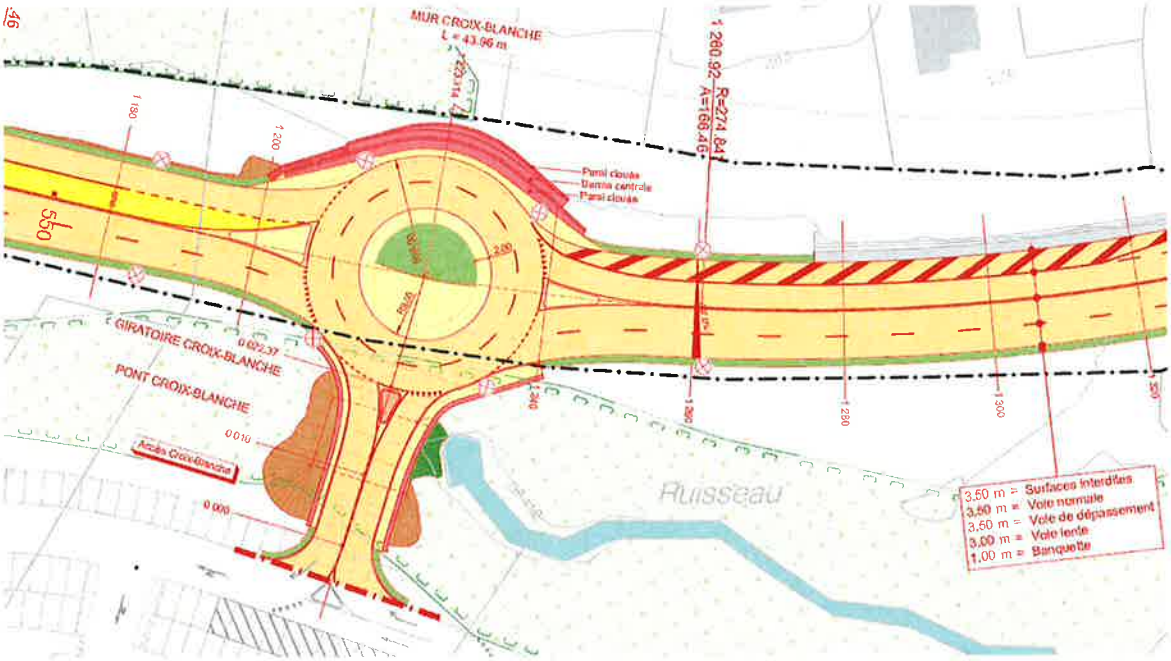

Nouveau giratoire de la Croix Blanche

Carrefour de la Croix-Blanche

Création, dans le gabarit de la voie existante, d'une voie d'insertion pour les véhicules venant de la route du Village circulant en direction de Lausanne, d'une largeur de 3 m et d'une longueur d'environ 100 m. En aval, condamnation d'une voie de circulation afin de résoudre le problème de visibilité dû à la courbure de la route et à la présence du mur de soutènement. La voie est condamnée jusqu'au nouveau giratoire de la Croix-Blanche (voir ci-dessus). Sur le côté des voies montantes, début de la piste mixte pour piétons et vélos, en provenance de la Croix-Blanche.

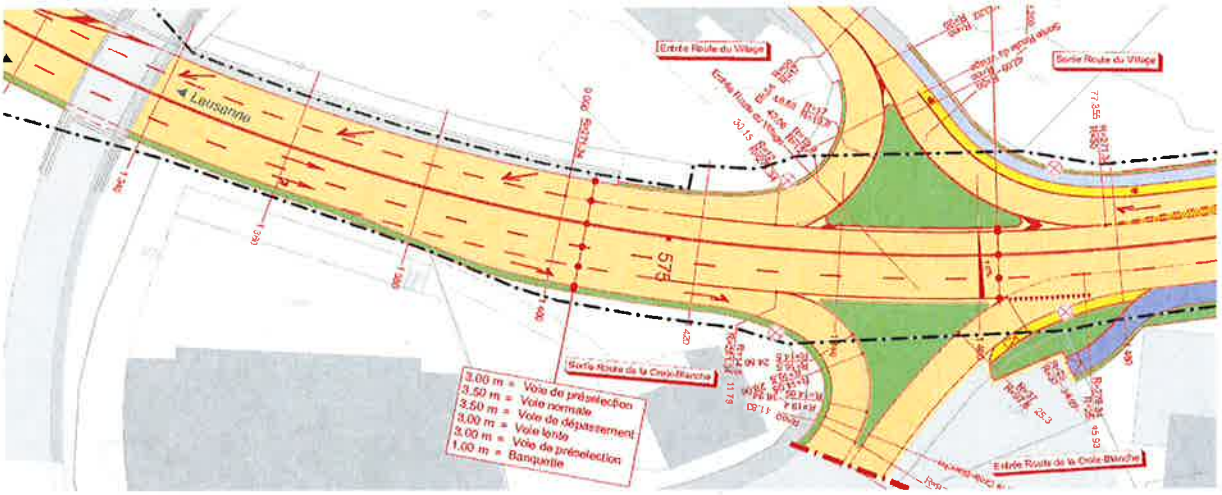

Carrefour de la Croix Blanche

Débouché du chemin du Giziaux

Suppression de l'accès au chemin du Giziaux (toujours accessible depuis le sud) et réaménagement du débouché.

Débouché du chemin du Giziaux

Accès au chemin des Orchez

Réaménagement de l'accès pour sécuriser les piétons. Suppression du débouché dangereux sur la RC 601 par la mise en sens interdit du chemin des Orchez depuis le chemin de la Pécholettaz.

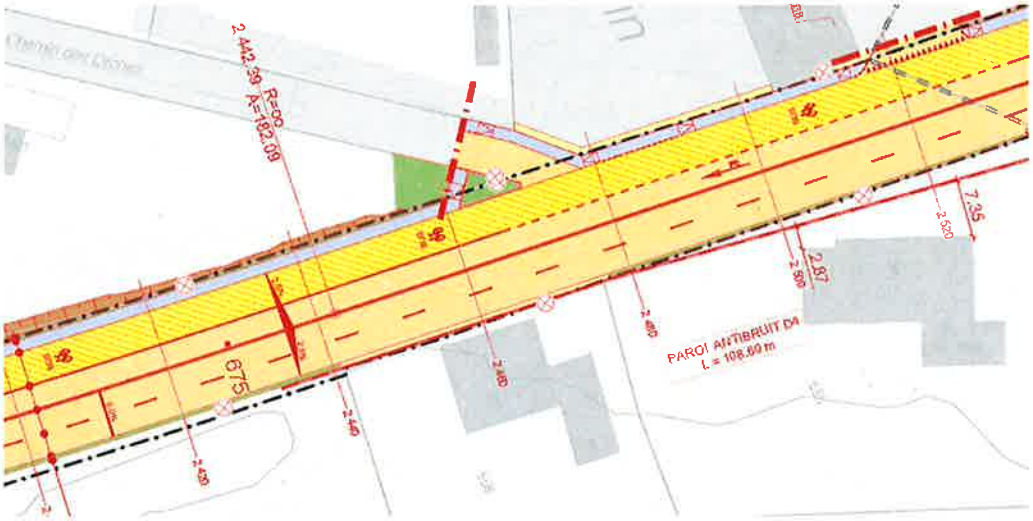

Accès au chemin des Orchez

4.3 Aménagements antibruit

Les études d'assainissement du bruit routier réalisées ont montré que les niveaux sonores actuels dépassent les valeurs limites légales. Des mesures de protection en faveur des riverains sont prévues par le projet :

- changement de revêtement (mise en place d'un revêtement phono-absorbant) ;
- diminution de la vitesse légale à 70 km/h entre les Croisettes et le futur giratoire de l'EHL;
- mise en place de trois parois antibruit (une nouvelle aux Croisettes et deux remplacées à hauteur du Grand-chemin) ;
- mesures d'allègements sur 161 bâtiments ou parcelles ;
- mesures d'isolation acoustique sur 22 bâtiments, correspondant à la pose de 144 fenêtres antibruit.

De plus, la construction du giratoire d'accès au centre commercial de la Croix Blanche entrainera une diminution du trafic d'environ 13 % dans le centre d'Epalinges, ce qui aura également pour effet une diminution locale du bruit.

Le tronçon de route considéré étant entièrement hors traversée de localité, les mesures de protection contre le bruit seront prise en charge entièrement par le Canton.

4.4 Système d'évacuation et de traitement des eaux de chaussée (SETEC)

Le trafic moyen sur ce tronçon de la RC 601 se situe entre 18'000 et 27'000 véhicules/jour. Cet important trafic est à l'origine d'une pollution des eaux de chaussée à considérer comme élevée au sens des directives de l'OFEV (Office fédéral de l'environnement) Les services cantonaux de l'environnement ont été sollicités, au mois de février 2015, pour connaître leurs demandes en termes de systèmes de traitement et de rétention à prévoir. Il a été confirmé que les dispositifs les plus faciles à entretenir et répondant aux exigences qualitatives sont des systèmes centralisés, constitués d'ouvrages en plein air avec des filtres à sable végétalisés.

Deux nouveaux systèmes d'évacuation et de traitement des eaux de chaussée (SETEC) répondant à ces caractéristiques seront construits dans le cadre du projet, dont l'un sur le territoire de la commune d'Epalinges, sur la parcelle 922 appartenant au Canton, en amont des Croisettes, entre le Ruisseau du Vaugueny et la route. La préservation d'un aspect « naturel » a été prise en compte par un traitement paysager de cet ouvrage (aspect d'étang avec végétation, roseaux, etc...).

Systèmes d'évacuation et de traitement des eaux de chaussée (SETEC) d'Epalinges

Les eaux de chaussées provenant d'une route entièrement hors traversée de localité, ces deux SETEC (celui en amont des Croisettes et le 2e En Marin sur territoire lausannois) seront pris en charge par le Canton.

4.5 Défrichement – reboisement compensatoire

Dans le cadre de la réalisation du pont reliant le futur giratoire au parking de la Croix-Blanche, une demande de défrichement a été formulée pour une surface de 343 m2. Ce défrichement sera remplacé par un reboisement compensatoire de même surface sur la parcelle communale RF n° 342 légèrement plus à l'ouest.

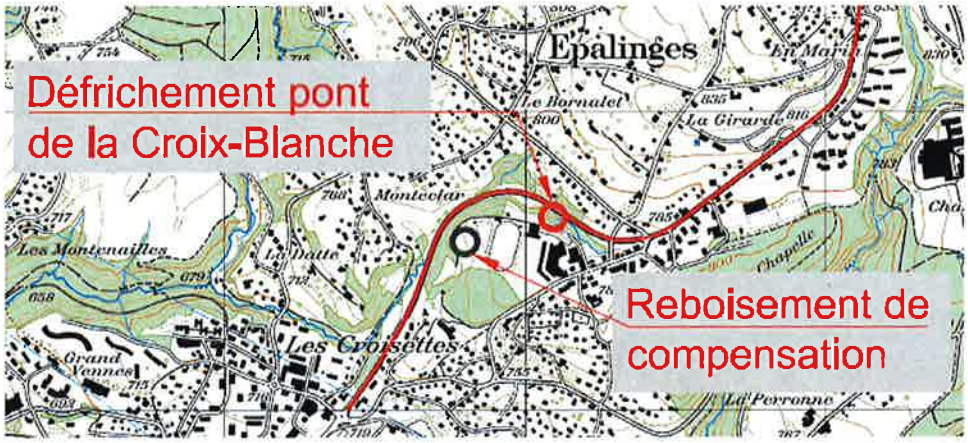

Plan de défrichement - reboisement

4.6 Mobilier urbain

La réfection – reconstruction des 2 « abribus » palinzards de l'arrêt du Lion d'Or est incluse dans ce préavis. Ils sont chiffrés sur la base des modèles forains lausannois (déjà réalisés au Chalet-à-Gobet ou à Vers-chez-les-Blancs). Leur coût est complètement pris en charge par la commune.

Toutefois, la Commune étudie un projet de création d'un modèle d'abribus standardisé pour tous les arrêts "palinzards". Il est possible donc que le montant prévu dans ce préavis soit reporté dans un préavis futur destiné à la reconstruction de la plupart des abribus de la Commune.

Un montant est prévu dans ce préavis pour quelques éléments de mobiliers complémentaires (bancs, poubelles, etc...).

4.7 Eclairage public

Le concept d'éclairage est établi en conformité avec le Plan lumière d'Epalinges et en prolongement de l'éclairage déjà réalisé en aval des Croisettes et de celui qui sera réalisé par la Ville de Lausanne au Chalet-à-Gobet, ceci afin d'assurer une uniformité de l'éclairage sur ce tronçon de route. L'objectif principal étant d'augmenter la sécurité routière et de la mobilité douce, en limitant la consommation d'énergie et la pollution visuelle générée par l'éclairage.

Le secteur palinzard sera traité par séquences, en fonction de l'urbanisation et des carrefours (selon le plan ci-dessous).

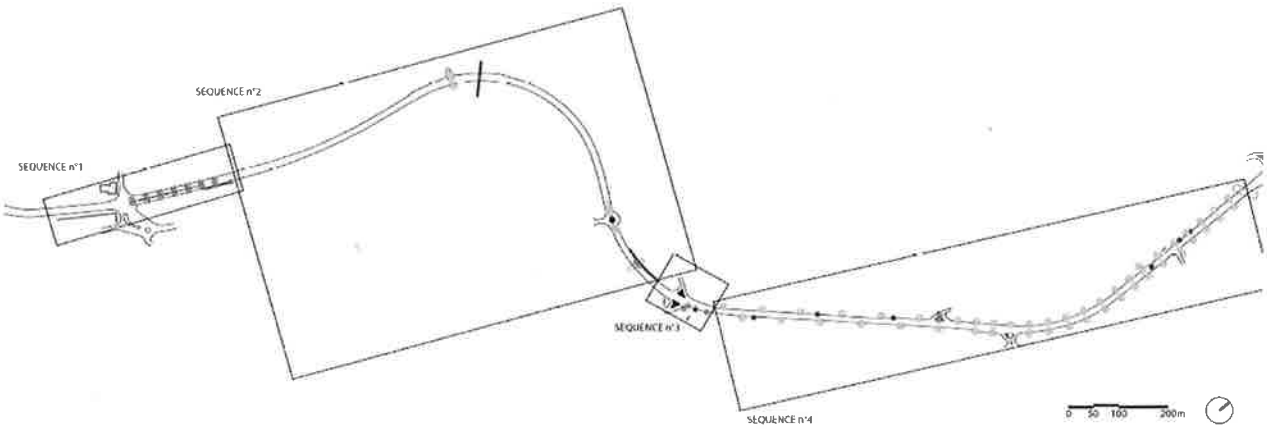

Plan général d'implantation de l'éclairage

1. En amont des Croisettes: caractère urbain avec candélabres signalant véritablement l'entrée de la ville
2. Le virage en zone forestière: sans éclairage, hormis les deux carrefours nouvellement créés à sécuriser (entrée du Closalet et giratoire de la Croix-blanche).
3. Carrefour de la Croix-blanche: éclairage actuel rénové signalant une des entrées d'Epalinges
4. La montée vers le Chalet-à-Gobet: ambiance péri-urbaine avec éclairage sécurisant les accès riverains et les voies de mobilité douce

Les coûts de l'éclairage sont entièrement pris en charge par les communes territoriales.

4.8 Planification

Les travaux se dérouleront par tronçons, répartis sur quatre années successives, ceci afin de suspendre les activités durant la période hivernale.

Sous réserve de l'adoption des crédits par le Grand Conseil et les Conseils communaux, et d'éventuels recours, les travaux devraient débuter en été 2018.

La circulation sera maintenue en tout temps sur au minimum une voie dans chaque sens. Toutes les lignes de bus seront maintenues selon les trajets et horaires actuels.

Toutes les informations utiles à la population palinzarde et aux autres utilisateurs de la route de Berne seront communiquées avant le début des travaux.

4.9 Projets communaux en relation avec la route de Berne

La route de Berne étant un élément central de l'aménagement du territoire d'Epalinges, plusieurs autres projets communaux y sont inévitablement liés, à savoir:

- Mise en séparatif des collecteurs communaux, côté Est de la route au Grand-Chemin et Giziaux, ainsi qu'en aval de la route au chemin de l'Arzillier. Ces travaux sont en cours et ont fait l'objet du préavis 5/2017 approuvé par le Conseil communal.
- Mise en séparatif du réseau de collecteurs communaux dans la route de Berne, en travers ou aux abords de celle-ci, en conformité avec le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de 2010.

Ceci fera l'objet d'un prochain préavis afin d'être réalisé en parallèle avec les travaux projetés sur la RC 601 ;

- Réfection du Pont de la Girarde et requalification du tronçon de route (ajout d'une bande cyclable montante et d'un trottoir du côté de la voie descendante) entre la route de la Croix-Blanche et la route du Village. Ceci fera également l'objet d'un prochain préavis afin d'être réalisé en coordination avec les travaux projetés sur la RC 601;
- Réaménagement des circulations dans le parking de la Croix-Blanche, en lien également avec les réaménagements projetés sur le plat de la Croix-Blanche;
- Création, changement et uniformisation des abribus palinzards (voir point 4.6 ci-dessus)

D'autre part, en référence au postulat de M. Erich Dürst au Conseil communal, une étude est lancée pour examiner la faisabilité d'un nouvel accès de mobilité douce, moins pentu, entre le quartier du Closalet et les Croisettes.

5. Coût des travaux

5.1 Coût total du projet et subventions fédérales

Les communes territoriales participent financièrement aux travaux sur les routes cantonales hors traversée de localité, uniquement pour les objets relevant de leurs compétences, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les routes.

Une convention a été établie entre l'Etat de Vaud et les Communes d'Epalinges et de Lausanne le 26 octobre 2017, définissant la répartition des coûts des travaux sur la base des métrés des travaux de génie civil.

L'investissement global pour les trois Maîtres de l'ouvrage, incluant les travaux de mise en séparatif des collecteurs communaux et les honoraires depuis le début des études, sans les frais pris en charge directement par les communes (éclairage public, mobilier urbain, plantations) s'élève, subventions non déduites, à CHF 31'755'000.-.

Une subvention fédérale de CHF 7'000'000.- est attendue.

5.2 Coût des travaux pour la Commune d'Epalinges

Le tableau suivant détaille les montants des travaux à la charge de la Commune, sur la base des offres rentrées pour les travaux de génie civil et les honoraires :

GENIE CIVIL		
Installation de chantier – travaux préparatoires	240'000.00	
Trottoirs	322'000.00	
Accès quartier Closalet	156'000.00	
Mur accès Closalet	141'000.00	
Giratoire Croix-Blanche	181'000.00	
Mur Croix-Blanche	687'000.00	
Pont Croix-Blanche	909'000.00	
Génie civil éclairage public	256'000.00	
Arrêt de bus (fondations)	17'000.00	**2'909'000.00**
TERRAIN		
Indemnités	2'500.00	**2'500.00**
PLANTATIONS		
Aménagements paysagers – Remise en état	3'750.00	
Défrichement	5'000.00	
Boisement compensatoire	10'000.00	**18'750.00**
MOBILIER URBAIN		
Mobilier urbain	20'000.00	
Abribus (2 pièces)	84'000.00	**104'000.00**
ECLAIRAGE PUBLIC		
Eclairage	320'000.00	**320'000.00**
HONORAIRES REALISATION		
Ingénieur civil	221'125.00	
Géomètre	22'324.00	
Ingénieur trafic	8'330.00	
Architecte paysagiste	1'666.00	
Etudes préliminaires	58'023.00	
Spécialiste environnement	16'000.00	
BAMO	24'990.00	
Constats preuves à futur	8'330.00	**360'788.00**
DIVERS	8'330.00	**8'330.00**
TOTAL GENERAL HORS TAXES		**3'723'368.00**
TVA (arrondi)	296'632.00	**296'632.00**
TOTAL DE LA DEMANDE DE CREDIT (TTC)		**4'020'000.00**

La participation financière du propriétaire du quartier du Closalet, réglée conventionnellement, s'élèvera à CHF 320'000.- et viendra en déduction du crédit.

La demande de crédit pour la mise en séparatif des collecteurs communaux dans la route de Berne se montera à CHF 2'200'000.-. Un préavis sera présenté à ce sujet.

Ce projet de requalification de la RC 601 est inscrit au plan des investissements 2018/2022 pour un montant de CHF 4'895'000.-, ainsi que CHF 1'500'000.- pour le giratoire et l'accès au parking de la Croix-Blanche.

Le montant de la subvention fédérale pour les travaux financés par la Commune d'Epalinges est de l'ordre de CHF 1'200'000.-.

En l'état actuel, les finances communales, en particulier le niveau des liquidités, devraient permettre de financer ces travaux sans recourir à l'emprunt. En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle totale qui en découlerait est estimée à CHF 74'973.- (calculée à 1.865 %, sur un montant de CHF 4'020'000.-).

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis No 2/2018 de la Municipalité du 18 décembre 2017;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit de construction d'un montant de CHF 4'020'000.-- TTC (quatre millions vingt mille) destiné à la participation communale à la requalification de la RC 601-B-P (route de Berne), sur la commune d'Epalinges, tel que présenté dans le présent préavis ;**

2. **d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement;**

3. **d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Maurice Mischler

MUNICIPALITÉ D'EPALINGES

Le secrétaire a.i.

René Parrat

Annexe: plan schématique

RC601 Route de Berne
Tronçon Croisettes — Chalet-à-Gobet

Annexe 1

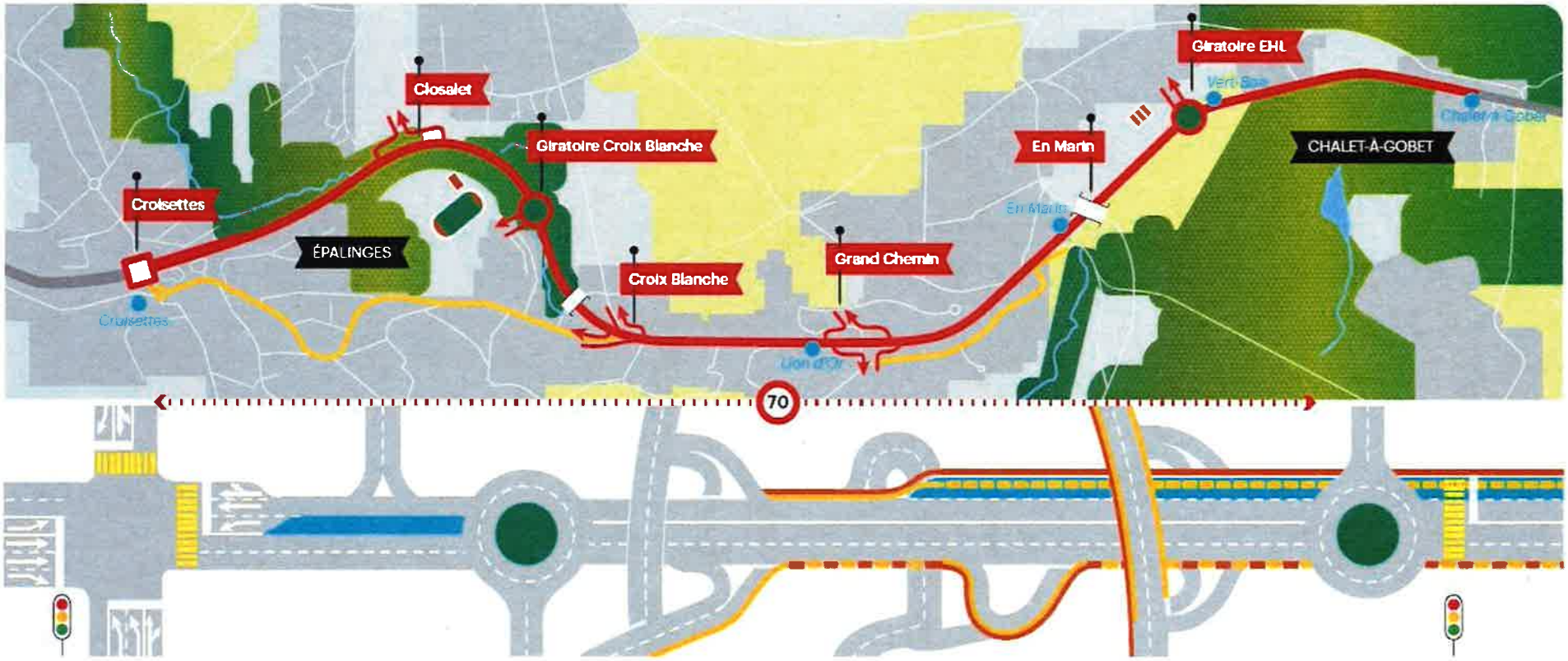

Bureau d'information et de communication/F.Amitrano/05.2016